

AVIS
CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le :

MARDI 19 DECEMBRE 2017 à 20 heures

en salle du conseil à la mairie.

A l'ordre du jour, arrêté à la date de la présente convocation:

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2017

- POINT N° 1 – Approbation de la révision générale du PLU de la commune (Rapporteur : M. le Maire)
- POINT N° 2 – Instauration du permis de démolir sur la commune (Rapporteur : M. le Maire)
- POINT N° 3 – Instauration de l'obligation d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures (Rapporteur : M. le Maire)
- POINT N° 4 – Instauration de l'obligation d'une déclaration préalable pour les ravalements de façades (rapporteur : M. le Maire)
- POINT N° 5 – Instauration du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune (Rapporteur: M. le Maire)
- POINT N° 6 – Suppression de servitudes d'alignement dans certaines voies de la commune (Rapporteur: M. le Maire)
- POINT N° 7 – Signature d'un avenant n°1 à la convention avec l'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (Rapporteur: M. le Maire)
- POINT N° 8 – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Metz-Métropole (Rapporteur: M. WEIZMAN)
- POINT N° 9 – Versement d'une indemnité de logement à madame la Pasteure (Rapporteur: M. WEIZMAN)
- POINT N° 10 – Sortie de l'inventaire des biens communaux (Rapporteur: Mme TOUSCH)
- POINT N° 11 – Examen et vote d'une demande de subvention pour les PEP (Rapporteur: M. GOERGEN)
- POINT N° 12 – Fusion administrative entre les écoles Maternelle « A l'Aventure » et Primaire « Auguste Migette » à la rentrée scolaire 2018/2019 (Rapporteur: M. GOERGEN)
- POINT N° 13 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)-services techniques (Rapporteur: Mme LUTT)
- POINT N° 14 – Révision du tableau des effectifs du personnel municipal longevillois (Rapporteur: Mme LUTT)

- Informations et communications diverses.
- Séance trimestrielle des questions orales.

LE MAIRE



Alain CHAPELAIN

(Pour affichage officiel "Mairie" et "Saint-Symphorien")